

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 30 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le trente janvier le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : Carole BERNARD, Annie MERCIER, Samuel BULLIARD, Lionel SALA et Jean-Pierre SANDOZ.

Étaient Absents Excusés : Elise MESSINGER et François BANDELIER

Étaient Absents : Virginie HENRY et Richard GIRARDCLOS

Secrétaire de la séance : Annie MERCIER

Date de convocation : 24/11/2019

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier
 3. Délibération arrivée logement Rue A Manessier
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

06-2020 Délibération arrivée logement Rue A Manessier

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Annie MERCIER

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 janvier.

Le procès-verbal est adopté par **6 voix pour 0 voix contre et ...0 abstention**

-3 06-2020 DÉLIBÉRATION ARRIVÉE LOGEMENT RUE A MANESSIER

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que Madame GUIOTON Giliane et Monsieur BRUCHON Alexis demeurant au 11 Rue Saint Anne à MAICHE, et Madame MAINIER Aurélie demeurant au 16 Rue des Mialettes ont fait la demande du logement situé au 4 Rue Alfred Manessier, 1^{er} étage.

Le Conseil Municipal ayant étudié cette demande :

- Autorise Madame MAINIER Aurélie à devenir locataire du 4 Rue Alfred Manessier 1^{er} étage
- Défini le montant du loyer à 485 € mensuel (Quatre cent quatre-vingt-cinq Euros)
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location à compter du 1^{er} avril 2020

Vote : **4 voix pour** **1 voix contre** **1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

- QUESTIONS DIVERSES

Suite au conseil municipal du 21 janvier : « Avec le soutien du département : création de trottoirs et enrobé définitif Rue Abbé Comment et Rue des Seignottes, et réfection par un enduit de la Rue

Principale » Ces travaux ne pourront pas être réalisés en intégralité cette année car le montage du dossier n'est pas terminé.

Rue Abbé Comment : les tranchées pour l'enfouissement des réseaux secs dans l'année 2020

Parking abri de bus : au court de l'année 2020

Club escalade : le 24 janvier, l'association a fait la demande d'un local d'une hauteur de 2,50 m et d'une surface de 40 à 80 m² afin de construire une structure d'escalade. Malheureusement la commune ne possède pas un tel bâtiment.

École : Des devis ont été demandés afin de réhabiliter le toit et les préaux de l'école. Il convient de prévoir la protection par le vent des préaux.

Reste A Réaliser 2019 : les dépenses engagées mais non soldées en 2019 puisque les travaux n'ont pas été achevés seront reportées au budget 2020. A savoir : le crépi de la cure, l'éclairage public et la signalisation routière.

Entrée du village : apporter des propositions afin d'embellir l'entrée du village vers l'arrêt de bus. Quels aménagements prévoir ??

Compétence Eau et Assainissement : Après prise de renseignements, il s'avère que la Commune ne devra pas rembourser les 13 000 € perçus par le FCTVA sur les travaux d'assainissement, à la Communauté de Communes de Maïche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24.

Le Maire,
Alexandre MONNET